



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 14.10.2024 et en raison d'exécuter des d'exécuter des travaux de raccordement au réseau d'eau pour la maison sise 8, rue de Windhof à Goetzingen, ceci pour une durée estimée de 5 jours ouvrables.

Art.1 : A partir du 21.10.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Fermeture du trottoir à la hauteur de la maison n° 8 ;
- b) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur des maisons n° 8 ;
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur de la maison n° 8.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 14.10.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ